

Renovation énergétique des bâtiments

Respecter ses obligations en matière de performance énergétique, du diagnostic à la rénovation

Code
3051

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1087 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Juristes – Responsables gestion immobilière – Gestionnaires d'actifs immobiliers – Responsables asset management – Syndics de copropriété – Avocats

PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances de base en droit de la copropriété ou avoir suivi la formation

🔗 [Copropropriété : règles de fonctionnement et d'organisation \(510077\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation permettant de se tenir à jour des dernières évolutions législatives en matière de performance énergétique des actifs immobiliers

Nombreux retours d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques afin d'acquérir les bons réflexes pour une préparation optimale des travaux de rénovation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Comparer audits et diagnostics obligatoires pour les bâtiments existants
- Distinguer les dispositions applicables en matière de réglementation thermique des bâtiments existants
- Décrypter les obligations issues du décret tertiaire du 23 juillet 2019
- Identifier les leviers fiscaux et financiers de la rénovation énergétique

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Comparer les audits et diagnostics obligatoires pour les bâtiments existants

- La distinction entre audit énergétique et diagnostic de performance énergétique
- Le régime juridique des audits énergétiques des copropriétés
- L'audit énergétique des grandes entreprises
- DPE des bâtiments existants :
 - ▶ Les conditions de mise en oeuvre, de communication et de validité
 - ▶ La distinction DPE résidentiel et d'activité

Distinguer les dispositions applicables en matière de réglementation thermique des bâtiments existants

- Règles spécifiques aux copropriétés : quelles majorités pour les prises de décision ?
 - ▶ Les fonds travaux : quelles sont les nouvelles obligations ?
 - ▶ L'isolation thermique obligatoire des copropriétés (décret du 30 mai 2016).
- Le régime juridique de la rénovation globale :
 - ▶ Les conditions d'application
 - ▶ L'étude de faisabilité technique et économique
 - ▶ Les exigences en matière de performance énergétique

- Evaluation de l'action de
- formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
 - Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Le régime juridique de la rénovation élément par élément :
 - ▶ Conditions d'application
 - ▶ L'arrêté du 3 mai 2007 modifié par arrêté du 22 mars 2017 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants
 - ▶ Les exigences en matière de performance énergétique

Décrypter les obligations issues du décret tertiaire du 23 juillet 2019

- Les conditions d'application et calendrier
- Les modulations possibles
- Les modalités d'évaluation de la réduction de consommation énergétique
- Le contrôle et les sanctions

Identifier les leviers fiscaux et financiers de la rénovation énergétique

- Les certificats d'économie d'énergie
- Les dispositifs existants dans le résidentiel : aides de l'ANAH, prêts à taux zéro, crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)
- Les dispositifs existants dans les bâtiments d'activités : aides de l'ADEME, prêt éco énergie

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 16 Sep. 2026
- 12 Nov. 2026

A DISTANCE

- 16 Sep. 2026
- 12 Nov. 2026

